

A l'attention du Comité des Parents du Grand Lycée Franco-Libanais-Beyrouth

Sujet: Notification de la décision du Ministre de L'Education et de l'Enseignement

Références:

Lettre du Ministre de L'Education et de L'Enseignement no 11/3114 en date du 16/04/2015

Lettre de Maître Ziad Baroud par sa procuration légale/ représentant légal du Comité des Parents du GLFL-Beyrouth

Suite au sujet et références cités ci-dessus, nous venons par la présente vous notifier de la décision du Ministre de L'Education et de l'Enseignement No 11/3114 en date du 14/4/2015 qui demande l'application de l'article 13 de la loi 515/96 sachant que la décision du Ministre de l'Education concernant le gel des scolarités portant le no 11/1195 en date du 17/02/2015 reste en vigueur et ceci jusqu'à ce qu'une décision finale du Ministre de l'Education soit décrétée à la suite de l'application de l'article 13 mentionné ci-dessus.

Directeur de l'enseignement privé

Imad Sami el Achkar

[tampon daté du 20 avril 2015 + signature]

*[Traduction effectuée par le CDP]*